

Pièces à fournir impérativement avec le dossier :

- Photo d'identité (NOM Et Prénom au dos)
- Paiement de la cotisation
- Certificat médical de moins de 3 mois (ou questionnaire santé) sauf dirigeants et bénévoles
- Attestation d'assurance
- Règlement de la section daté et signé

Cadre réservé au club

N° de dossier : _____

Paiement adhésion/licence : OUI NON

Certificat Médical : OUI NON

L'ACCES AUX BASSINS N'EST AUTORISÉ QU'AUX ADHÉRENTS AYANT RENDU LEUR DOSSIER COMPLET.

AUCUN DOSSIER NE SERA ACCEPTÉ AU BORD DU BASSIN.

IMPORTANT : LES PARENTS DOIVENT LAISSER ET REPRENDRE LEUR ENFANT DANS L'ENCEINTE DE LA PISCINE, ET S'ASSURER QUE CELUI-CI REJOINT, EN DÉBUT DE SEANCE, LE BORD DU BASSIN.

Nouvelle inscription

Renouvellement

Responsable légal : (le dossier et la facture seront enregistrés à ce nom)

NOM : Prénom : Sexe : F H

Date de Naissance : E-mail :

Adhérent :

NOM : Prénom : Sexe : F H

Date de Naissance : Lieu de Naissance : Nationalité :

Adresse :
.....

Personnes à contacter en cas d'urgence

Lien	NOM/Prénom	Téléphone	E-mail

Ecole de Natation

- P'tits Gaillards
- Gaillards
- Grands Gaillards
- Super Gaillards

Team CNB

(Compétitions)

- Natation/Eau libre
- Natation Artistique
 - Masters
- Handisports
- Sauvetage

Swim'Club

(Loisirs)

- Apprentissage Ado/Adultes
- Perf ado
- Perf adultes
- Handinage/NFS

Administratif

- Dirigeants
- Encadrant
- Officiel/Bénévole
- Accompagnateur handinage

Cadre réservé aux inscriptions handisport/handinage :

- Type de handicap :
- Besoin d'aide au déplacement / à l'entrée dans l'eau : OUI NON

Paiement :

Montant : **Paiement en :** 1 fois (mi-octobre) 3 fois (chaque mois : octobre, novembre, janvier)

Réduction : **10 %** 2^e adhérent d'une même famille / **20 %** 3^e adhérent / **30 %** 4^e adhérent et plus.
 La première inscription est celle ayant le prix de cotisation (adhésion + licence) la plus élevée.
 Aucune remise n'est applicable pour le comité directeur, les officiels, les encadrants et les stagiaires.

Espèces Chèque (à l'ordre du Club des Nageurs de Brive) Nombre de chèque(s) remis : _____

	Nom du titulaire du chéquier	Nom de la banque	Numéro du chèque	Montant du chèque
Chèque 1				€
Chèque 2				€
Chèque 3				€

Veuillez inscrire au dos du (des) chèque(s) les nom et prénom du licencié et le lien du signataire (parent proche, ...)

Chèque vacances / Coupons sport	Nombre de chèque(s) remis :	
Nom du titulaire :		
Nom de l'employeur :		
Nom du bénéficiaire du Pass sport :		

Tarifs :

	Activités / Fonctions	Coût total	Détail	
			Adhésion club	Licence/Assurance
Nageurs	Ecole de Natation	229.00 € 150.00 € (1 séance/sem)	De 219€ à 207€ De 140€ à 118€	15ans et - : 22 € 16ans et + : 10 €
	Swim'Club (Groupes : Apprentissage ados/adultes, Perfectionnement ados, Perfectionnement adultes)	250,00 € 170.00 € (*)	De 240€ à 228€ De 160€ à 138€	15ans et - : 22 € 16ans et + : 10 €
	Team CNB (Compétition Natation Course, Natation Artistique, Sauvetage et Masters)	250,00 €	De 200€ à 216€	Filles -10ans et garçons 11 et - : 34 € Filles 11 et + et garçons 12 et + : 50 €
	Handisport/Handinage	190,00 €	De 161.50 € à 125€	Loisirs : 28.50 € Compétition : 65 €
	Nager Forme Santé	190,00 €	180 €	10 €
	Groupe « Compétition Interclubs » (*)	100,00 €	50 €	50 €
	Comité directeur	15 €	0 €	15 €
	Officiels	15 €	0 €	15 €
	Entraîneurs – vacataires - Stagiaires	15 €	0 €	15 €
	Accompagnateur Handinage	60 €	0 €	Licence FFN : 15 € Licence FFH : 45 €

(*) L'intégration dans le groupe « Compétition Interclubs » n'est possible que sur sélection du directeur technique du club. la participation (sur sélection) du nageur à la compétition interclubs est obligatoire et les compétitions locales possibles.

(*) Pour les apprentissage adultes et les JEUNES et ADOS avec 1 séance par semaine

La part licence/assurance est NON REMBOURSABLE.
La part cotisation est NON REMBOURSABLE après le 15 octobre, hors blessure entraînant une incapacité, au prorata du nombre de mois restants et sur présentation d'un justificatif.

- En signant le bulletin d'adhésion, l'adhérent et le cas échéant ses représentants légaux s'il est mineur, s'engagent à respecter les termes du règlement intérieur et de la charte de bonne conduite dont il reconnaît avoir pris connaissance.

- **Pour les mineurs :**

Je, soussigné(e) Mr / M/Mlle(Nom/Prénom) :..... autorise mon fils, ma fille, l'enfant dont j'ai la charge légale, ci-dessus désigné(e) à pratiquer la natation sportive au sein du club.

- **J'accepte / Je n'accepte pas** (barrer la mention inutile) que mon fils, ma fille, l'enfant dont j'ai la charge légale, ci-dessus désigné(e) puisse être transporté(e) dans le véhicule personnel d'un dirigeant/éducateur/accompagnant ou tout autre moyen de transport décidé par le club pour effectuer des déplacements à l'occasion des compétitions et activité du club auxquelles il serait amené à participer.

- Je représenterai de facto mon fils, ma fille, l'enfant dont j'ai la charge légale, ci-dessus désigné(e) lors des assemblées générales du club si celui ou celle-ci est âgé de moins de 18 ans.

- **Droit à l'image :**

J'accepte / Je n'accepte pas (barrer la mention inutile) que les photos, les prises de vue et interviews de l'adhérent ci-dessus désigné, réalisés dans le cadre des activités du club soient publiées et diffusées dans tous les médias et par tous moyens existants ou à venir sans limite de temps. Aucun droit à compensation ne pourra en découler.

- **Je souhaite aider le club :**

Parent référent vestiaire Bénévole évènements club NON

- Je suis volontaire pour intégrer la commission "Recherche de partenaires" ou commission "Evènement" :

OUI NON

- Je souhaite effectuer un don au Club des Nageurs de Brive d'un montant de : _____ €

OUI NON

(Je recevrais une attestation me permettant d'en déduire une partie sur ma déclaration d'impôt sur les revenus.)

- **Tout dossier incomplet sera annulé sous 10 jours et la place sera libérée.**

Date : / / 2020

Signature (responsable légal si inscrit mineur) :

ANNEXE 1 :

ACCES AUX SEANCES

1. Horaires :

- Les horaires et jours d'entraînement sont fixés annuellement et indiqués lors de l'inscription. En fonction des impératifs fixés par la direction de la Piscine, certains horaires peuvent être modifiés ou annulés en cours d'année (compétitions, jours fériés etc....).
- Les séances ont lieu du premier lundi de septembre au 30 juin, avec prolongation pour les nageurs qualifiés aux championnats de France du mois de Juillet. Des stages sportifs sont systématiquement organisés pour les groupes compétition lors des vacances scolaires, et revêtent un caractère obligatoire.

2. Accès aux installations :

- L'accès au bassin s'effectue **impérativement** par les tripodes grâce à la carte individuelle distribuée en début de saison.
- Des vestiaires collectifs sont prévus spécifiquement pour les nageurs. Il faut se conformer au vestiaire défini dans le tableau présent au point 3.
- La carte d'accès sera distribuée contre un chèque de caution de 5€. Ce dernier sera encaissé en cas de perte de la carte, et un nouveau chèque de caution sera alors demandé. Les chèques non utilisés seront rendus au retour de la carte en fin de saison. **Toute carte non restituée verra l'encaissement du chèque de caution.**

3. Planning horaire des groupes :

- Le planning suivant est établi annuellement. Il est obligatoire de se conformer aux horaires définis pour chaque groupe.

		Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Natation Eau Libre	A	12h00/13h15 (Prépa phy) 17h15/19h30	12h00/13h15 17h30/19h30	12h00/14h00 17h00/19h30	12h00/13h15 (Prépa phy) 17h30/19h30	12h00/13h15 (Prépa phy) 17h00/19h30	12h00/14h00
	A'		20h15/21h45	12h00/14h00 17h30/19h30			14h00/16h00
	Espoirs	17h15/19h30	17h30/19h30	15h30/17h00	17h30/19h30	17h15/19h30	
	Futur	17h00/18h30	17h00/18h30	15h30/17h00	17h00/18h30	18h00/19h30	
	Formation	17h00/18h30		15h30/17h00		18h00/19h30	
Natation artistique	A	18h00/19h30 (alternance)	18h15/19h30 (salle /alternance)	15h00/16h30			14h00/15h30
	B	18h00/19h30 (alternance)	18h15/19h30 (salle /alternance)	15h00/16h30			14h00/15h30
	C	18h00/19h30 (alternance)	18h15/19h30 (salle /alternance)	16h30/18h00			15h30/17h30
	D	18h00/19h30 (alternance)	18h15/19h30 (salle /alternance)	16h30/18h00			15h30/17h30
Sauvetage sportif		20h15/21h45		20h15/21h45			14h00/16h00
Handisport Handinage							12h00/13h30 (Aisance aquatique) 13h30/15h00 (Codification 2 nages) 15h00/17h45 (Nages/compétitions)
Masters		12h00/13h30 20h15/21h45	12h00/13h30	20h15/21h45	12h00/13h30 20h15/21h45	12h00/13h30	10h00/12h00

Date et signature du ou des représentants légaux et du nageur précédé de la mention « lu et approuvé » :

REGLEMENT SPORTIF

1. Dopage

Le nageur s'engage à n'avoir recours à aucun produit ou procédé induisant un contrôle antidopage positif.

Le nageur, ou son représentant légal, se doit de remplir et de donner à l'entraîneur l'autorisation de prélèvement sanguin, obligatoire, délivrée en début de saison.

En cas de maladie nécessitant la prise de médicaments, le nageur s'engage à informer son médecin de son statut de sportif et de son niveau de pratique. Dans le cas d'une prescription médicale d'une substance présente sur la liste des produits interdits, le nageur doit avertir son entraîneur et réaliser les démarches nécessaires auprès de la Fédération Française de Natation pour l'obtention d'une autorisation à usage thérapeutique (A.U.T.).

Tout nageur contrôlé positif fera l'objet à titre conservatoire d'une exclusion immédiate du club jusqu'au prononcé de la sanction officielle.

2. Santé

L'accès aux entraînements et au bassin ne peut se faire sans la production d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la natation en compétition de moins de 3 ans. Il doit être remis en amont du premier entraînement.

Le nageur s'engage à ne pas consommer d'alcool, de tabac et de drogue, notamment lors des activités sportives du club : entraînement, compétition et stages.

Le nageur ne doit pas utiliser de médicaments sans prescription médicale.

Le nageur est encouragé à avoir une bonne hygiène de vie : manger équilibrer et se coucher à heure décente. A ce titre, les sucreries, glaces ou autre aliment type barres chocolatées (Mars, ...) sont interdits lors des compétitions. Les barres de céréales et les fruits secs sont fortement recommandés.

3. Comportement général du nageur

Le groupe est un facteur important de la performance. Le respect mutuel est donc la règle de la vie en groupe.

Le nageur à obligation de se fixer un objectif réalisable en début de saison, en concertation avec l'entraîneur. Une fois cet objectif atteint, il a le devoir de s'en fixer un nouveau, plus ambitieux que le précédent.

Le nageur doit respect et politesse envers les dirigeants, les officiels, les entraîneurs, les autres nageurs et leurs parents, ainsi qu'aux personnels des installations sportives.

Le nageur doit s'investir à l'entraînement et explorer ses limites afin de performer en compétition. Le travail et la rigueur sont de mise tant lors des séances que des compétitions.

Le nageur a le devoir de franchise envers ses équipiers, son entraîneur et ses parents.

Le nageur a le devoir de modestie. Il ne doit pas s'estimer supérieur aux autres. Même au sommet de la hiérarchie, il doit respecter ses adversaires.

Le nageur doit être capable de contrôler ses humeurs. Il a le devoir de non-violence.

Le nageur a le devoir d'encourager, de soutenir et d'aider ses coéquipiers, peu importe le degré d'amitié ou de connaissance.

4. Comportement en compétition

Le nageur recherche la performance. Il représente son club, son département, sa région ou son pays. Il doit faire honneur par son engagement et son esprit sportif, et respecter les couleurs sous lesquelles il évolue.

5. Comportement dans les vestiaires

Dans les vestiaires et sous les douches, le nageur est sous la responsabilité de ses parents. En pratique, il est rarement surveillé par un adulte. Il se doit d'adopter un comportement irréprochable.

Les vestiaires ne servent qu'à se changer. Le nageur n'a pas à y stationner plus longtemps que le strict nécessaire. Tout chahut y est strictement prohibé et pourra être vecteur de sanction.

6. Entraînement

La régularité à l'entraînement est la pierre angulaire de la performance sportive. La fréquence des entraînements est déterminée avec l'entraîneur en fonction du niveau et de la catégorie d'âge du nageur.

Le nageur doit participer à l'ensemble des entraînements déterminés correspondant à son niveau de pratique. Le non-respect du planning d'entraînement peut entraîner la rétrogradation ou le retrait du nageur de sa section sportive.

Toute absence lors des entraînements doit être justifiée par écrit par le responsable légal. Pour un retard supérieur à 20min et non justifié, le nageur ne sera pas autorisé à prendre part à l'entraînement. Les parents ne peuvent accéder au bord du bassin pendant les entraînements, sauf exception déterminée par l'entraîneur.

L'intégration à la section sauvetage est soumise à l'obligation de passage d'un diplôme de secourisme ou de la révision (PSC1 < 15ans, PSE1 ou 2 > 15ans). Un paiement échelonné est possible.

7. Compétitions

Le nageur s'engage à participer aux compétitions pour lesquelles il est qualifié et aux compétitions par équipe. Etant un compétiteur, elles sont obligatoires. La qualification à un championnat Départemental, Régional, National ou une sélection dans une équipe se doit d'être honorée. A ce titre, la participation y est également obligatoire.

Tout forfait non justifié par un certificat officiel (médical, ...) provoquera la facturation des engagements non nagés.

Les compétitions sont uniquement définies par l'entraîneur responsable en fonction de la planification. Un planning sera établi dès lors que tous les calendriers seront connus. Cependant, des aménagements pourront être effectués au cours de la saison.

Le nageur représente son club. A ce titre il doit porter la tenue du club au bord du bassin (au minima le t-shirt). Un pack vêtement est proposé lors des inscriptions. La tenue est **obligatoire** sur toute remise de récompense.

Le bonnet du club est obligatoire durant les compétitions. Chaque nageur se verra remettre un bonnet réservé à la compétition en début de saison. Les suivants seront facturés 5€.

Les parents peuvent assister aux compétitions. L'esprit de groupe et d'équipe étant privilégié, ils ne peuvent, sauf exceptions, passer l'intégralité de la compétition avec leurs enfants. Les nageurs pourront aller les voir une fois les épreuves, le débriefing et la récupération terminées.

Il sera demandé une participation aux compétitions nécessitant des nuitées. Elle est fixée comme suit, par nageur :

1 nuitée : 25 €	2 nuitées : 40 €	3 nuitées : 50 €
4 nuitées : 70 €	5 nuitées : 80 €	6 nuitées : 100 €

Pour les repas lors des compétitions sans nuitée, une participation de 10 € est demandée, payable en amont de la compétition.

Les paiements devront être réceptionnés la veille du départ en compétition.

Date et signature du ou des représentants légaux et du nageur précédé de la mention « lu et approuvé » :

8. Matériel

Le nageur doit se présenter à l'entraînement ou en compétition avec le matériel adéquat. Il doit être en possession de l'ensemble du matériel 1 mois au plus après la reprise des entraînements. Une liste sera communiquée pour chaque groupe.

Le matériel doit être marqué lisiblement du nom du nageur et rangé dans un filet aéré. Le matériel devra être convenablement rangé dans l'armoire de rangement.

Lorsque du matériel est mis à disposition du nageur par le club ou la municipalité, le nageur en prend soin et le restitue dès la fin de l'entraînement. Une dégradation du matériel pourra être facturée.

9. Stages

Le planning des stages est établi en début de saison selon le calendrier sportif. Ils permettent d'optimiser la préparation aux échéances. Le nageur a donc obligation d'y participer, au même titre que les entraînements et les compétitions.

Certains stages peuvent avoir lieu hors Brive, en France ou à l'étranger. La mise en place de stages extérieurs n'est pas une obligation et est soumise à sélection de la part du staff technique. Ils ont pour but de compléter le travail de la saison sportive. Ils sont destinés aux nageurs qui remplissent déjà les conditions normales d'entraînement et pour qui une surcharge de travail pourra être bien assumée physiquement et psychologiquement.

Une participation financière sera demandée pour chaque stage hors Brive. La part à payer lors des stages extérieurs sera déterminée en fonction du coût de ce dernier, et communiquée à l'avance. Un paiement échelonné est possible.

ROLE DES PARENTS

Si les enfants doivent grandir et se développer dans leur sport ou leur activité physique, ils doivent le faire dans un environnement de communication positive et de respect. Les parents d'enfants/athlètes se doivent d'observer le code de conduite suivant. L'information est tirée d'un manuel publié par le Centre canadien pour l'éthique dans le sport (CCES).

Je me souviendrai que mon enfant participe au sport pour s'amuser et non pour me faire plaisir.

J'apprendrai à mon enfant à respecter les règles et à régler les conflits sans avoir recours à l'hostilité ou à la violence.

J'apprendrai à mon enfant qu'il est plus important de faire de son mieux que de gagner afin que mon enfant ne se sente pas déçu du résultat ou d'une performance.

Je féliciterai mon enfant d'avoir concouru de façon équitable et d'avoir travaillé fort et je ferai en sorte qu'il se sente un gagnant.

Je ne ridiculiserai pas mon enfant ni ne crierai après lui s'il commet une erreur ou perd la confrontation/compétition.

Je me souviendrai que c'est par l'exemple que les enfants apprennent le mieux. J'applaudirai les bonnes performances tant de mon enfant que de ses adversaires.

Je ne forcerai pas mon enfant à participer au sport contre sa volonté.

Je ne mettrai jamais en doute le jugement ou l'honnêteté d'un officiel en public.

Je soutiendrai toutes les démarches pour supprimer la violence verbale et physique des activités sportives des enfants.

Je montrerai respect et appréciation aux entraîneurs, officiels et dirigeants qui donnent de leur temps pour offrir à mon enfant des activités sportives. Je sais cependant qu'il m'incombe de participer aussi au développement de mon enfant.

Date et signature du ou des représentants légaux et du nageur précédé de la mention « lu et approuvé » :